

## **RÈGLES GÉNÉRALES**

### **Article 1 : Joueurs admis dans les compétitions**

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à une phase de la compétition devront être affiliés au Comité Franche-Comté de Tarot (la présentation de la licence pourra être demandée par l'arbitre).

Les joueurs ne devront pas être sous le coup d'une suspension.

Les joueurs non qualifiables pour le ou les tours suivants (Comité, Zone ou Championnat de France) ne seront pas admis.

### **Article 2 : Inscriptions aux compétitions**

Tout joueur ou toute équipe désirant participer à une compétition doit s'inscrire directement sur le site internet du comité ou peut confier cette tâche au responsable des inscriptions de son club. Chaque joueur devra vérifier que son inscription a bien été enregistrée dans le module « inscription aux compétitions » du site du comité **avant la date limite d'inscription** qui est reportée sur le calendrier officiel du comité Franche-Comté Tarot (en bleu) disponible lui aussi sur le site. Passé ce délai, le président de CCR se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription supplémentaire. En cas de dysfonctionnement du site ou problème de réseau, un joueur ou un membre d'une équipe peut contacter le webmaster ou le président de CCR pour vérifier que son inscription a bien été enregistrée.

Le paiement se fera désormais sur place. Si un joueur ne règle pas son inscription le jour de la compétition, le comité le laissera jouer quand même. Par contre, s'il ne régularise pas sa dette, le comité ne prendra plus en compte ses inscriptions aux compétitions.

Au cas où la compétition se jouerait en plusieurs tours, un joueur (ou une équipe) qui parvient à se qualifier pour le tour suivant est considéré comme inscrit. S'il désire se désister, il devra prévenir le président de CCR par mail ou par téléphone. Ce désistement ne sera valable que si le président de CCR a pu procéder à son remplacement. Si toutefois un joueur ne se présente pas le jour du 2<sup>ème</sup> tour de la compétition (généralement pour la 3<sup>ème</sup> séance), il sera considéré comme défaillant, sauf cas de force majeure. En cas de force majeure, le joueur devra fournir un document officiel au comité, comme un certificat médical, un avis de décès, etc.

### **Article 3 : Défaillance d'un joueur ou d'une équipe**

Tout joueur participant à une épreuve homologuée FFT doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve.

Un joueur inscrit à un championnat et ne se présentant pas, sans avoir averti au préalable (au plus tard une heure avant le début du dit championnat) est déclaré défaillant.

Un joueur qualifié pour une séance suivante et ne pouvant jouer cette séance ou ne s'y présentant pas est considéré comme défaillant.

Un joueur qualifié pour une phase suivante et ne pouvant jouer cette phase suivante n'est pas considéré comme défaillant, à condition qu'il prévienne en temps utile le président de la CCR et/ou le responsable de zone.

En cas de défaillance, un joueur ne pourra pas, ipso facto, participer à la même épreuve du jour de la défaillance jusqu'à la fin de la saison suivante, indépendamment du niveau.

Dans le cas de l'individuel, le joueur sera interdit de jouer toutes les compétitions individuelles duplicatées (open, séries, senior).

Dans le cas d'un championnat en donnes libres, le joueur est automatiquement suspendu de tous les championnats en donnes libres : libre individuel, libre duo, libre interclubs par quatre et libre senior.

Le responsable de la CCR ne retiendra qu'à titre très exceptionnel les absences dûment justifiées. La présente mesure ne se substituera pas aux éventuelles poursuites.

En cas d'abandon ou de scratch d'un joueur (une triplète, une quadrette) en cours de séance, toutes les donnes jouées au cours de la séance par ce joueur (cette triplète, cette quadrette) sont neutralisées. Leurs adversaires marquent Moyenne-Tournoi en individuel ou en triplète, 0 PM en quadrette, sauf si l'abandon se produit à l'avant-dernière ou dernière position.

### **Article 4 : Remplacement dans une compétition en plusieurs séances**

En cas de forfait ou de défaillance d'un joueur ayant disputé une séance de la phase de l'épreuve, le 1<sup>er</sup> remplaçant est choisi d'abord dans la ligne du joueur défaillant, puis s'il n'est pas présent, dans l'ordre du classement alterné. En cas de forfait ou de défaillance d'un joueur ayant disputé plusieurs séances de la phase de l'épreuve, le 1<sup>er</sup> remplaçant est choisi dans l'ordre du classement général. Le ou les remplaçants refusant de jouer la séance suivante ne sont pas sanctionnables.

### **Article 5 : Remplacement au départ d'une compétition**

Un joueur ou une équipe inscrit pour l'épreuve pourra être remplacé, en cas d'absence, par un joueur ou une équipe non inscrit, à condition qu'il ou elle respecte la série ou l'indice de valeur de la dite compétition. Le joueur ou l'équipe qui rentre devient un qualifié à part entière et peut prétendre à un titre, à une qualification ou à une sélection pour une phase suivante.

Même pour le bon déroulement d'un tournoi, aucune dérogation ne pourra être donnée (joueur d'une autre série complétant une table par exemple, équipe jouant avec un indice non autorisé, etc.). Il y aura une ou plusieurs tables relais (en cas de tournois parallèles) ou il sera organisé un tournoi où le champion régional de la saison précédente, s'il est présent, sera le 1<sup>er</sup> exempté, puis si besoin le ou les meilleurs joueurs du comité au classement national. Les exemptés seront qualifiés d'office pour la séance suivante. A l'issue de ce tournoi sera éliminé le nombre de joueurs nécessaire à la bonne suite de la compétition.

## **RÈGLES GÉNÉRALES**

### **Article 6 : Champion régional**

Chaque champion régional de la saison précédente est automatiquement qualifié pour la finale régionale. Celui-ci remet cette qualification en jeu s'il joue les épreuves précédant la finale pour laquelle il aurait été qualifié.

### **Article 7 : Accueil et mise en place des joueurs, retards et scratches**

Le jour de la compétition, le club veillera à ouvrir les portes de la salle une heure avant le début de l'épreuve. Les participants devront se présenter à l'arbitre jusqu'à 13h15 pour confirmer leur présence. Ce dernier effectuera sa mise en place jusqu'à 13h30, heure à laquelle les joueurs prendront place.

Tout joueur ou toute équipe arrivant entre 13h30 et 13h45 sera pénalisé de 0,50 % d'abaissement du pourcentage en individuel et en triplettes par fraction de cinq minutes de retard, de 1 PM en quadrettes et en Coupe de France, de 100 points en donnes libres. Après 15 minutes de retard, l'arbitre devra éliminer définitivement le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus. Pour la Coupe de France, le règlement diffère par rapport au scratch (voir règlement des compétitions FFT).

Il faut adapter l'article s'il y a des changements d'horaires. Exemple : possibilité de commencer une compétition senior à 10h00 (présentation à 9h45, départ 10h00, pénalités de 10h00 à 10h15, scratch à 10h15).

### **Article 8 : Préparation des donnes par l'arbitre**

Pour les championnats en donnes dupliquées, les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre, le chien et les mains de défense sont distribués à la table par le preneur. Le chien est accepté tel quel. Si le Petit est sec dans une des mains de défense, une nouvelle main d'attaque est recrée par l'arbitre.

Cas particulier : en triplettes, avec un ou plusieurs tournois Emmanuel 16, les arbitres peuvent préparer entièrement (preneur et défense) le nombre de batteries nécessaires au déroulement du tournoi (gain de temps). Les mains auront été distribuées de manière naturelle. Les étuis qui se jouent en Howell après la 2<sup>ème</sup> position pourront être aussi préparés entièrement par l'arbitre.

### **Article 9 : Paravent**

Toutes les compétitions en donnes dupliquées se dérouleront obligatoirement avec paravent pour isoler les trois défenseurs.

### **Article 10 : Règles régissant les spectateurs**

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord. En quadrettes, ils ne peuvent suivre un attaquant.
- les spectateurs ne doivent suivre qu'un seul joueur.
- les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations.
- les rotations s'effectuent dans l'ordre et le silence.

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur se verra traduit devant la chambre de discipline régionale.

De plus, les joueurs sont responsables du spectateur assis derrière eux. Ces joueurs seront donc pénalisés en cas de reproche à leur spectateur.

### **Article 11 : Attitude de l'arbitre**

L'arbitre est chargé d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et la parfaite régularité de la compétition, de garantir une bonne ambiance de jeu, de maintenir la discipline, de rassembler les marques, de calculer les résultats, d'établir le classement et de le transmettre à l'autorité responsable. Il suit pour cela les instructions des règlements de la FFT.

Il lui appartient, sous réserve du droit d'appel des intéressés, de juger les cas litigieux, de décider de toute rectification de marque, d'appliquer toute pénalité et, en cas d'irrégularité ou de faute grave, d'informer l'autorité compétente.

Il peut interdire la présence de spectateurs dans les salles de championnat. Il prévient les spectateurs qu'ils sont tenus aux mêmes règles que les joueurs.

L'arbitre devra laisser, au moment du dîner, un minimum d'1h30 entre les deux séances, et ce à partir de 19h00. Si la 1<sup>ère</sup> séance se termine plus tôt, la reprise ne pourra pas se faire avant 20h30. L'arbitre devra annoncer l'heure de reprise juste avant de jouer la dernière position.

Concernant les pauses, et pour pouvoir permettre aux joueurs qui le désirent de fumer ou de s'aérer, l'arbitre aménagera un ou deux arrêts, en adéquation avec le déroulement du tournoi.

L'arbitre devra expliquer avant chaque séance son déroulement, s'il y a des éliminés ou non, s'il y a un coefficient...

### **Article 12 : Vérification des feuilles de route par les joueurs et validation des résultats par l'arbitre**

Les feuilles de route doivent être distribuées par l'arbitre à l'issue de la séance. Toute réclamation portant sur le report des scores doit être formulée auprès de l'arbitre dans un délai de 15 minutes après la distribution de la dernière feuille de route.

## **RÈGLES GÉNÉRALES**

Si le score saisi informatiquement correspond au score qui est inscrit sur la feuille de marque, alors il ne peut être changé et aucune réclamation n'est possible.

Lors d'une compétition en deux séances, une fois les résultats validés, la position de départ pour la 2<sup>ème</sup> séance sera attribuée aux participants selon leur classement de la 1<sup>ère</sup> séance et selon le serpentini défini par les logiciels de calculs.

### **Article 13 : Droit des joueurs, réclamations et appels**

Les réclamations seront acceptées selon les modalités du règlement des compétitions FFT.

### **Article 14 : Transmission des documents et diffusion**

L'arbitre de la compétition devra impérativement faire parvenir les résultats au président de comité, au président de CCR, au responsable de la compétition et au webmaster du site du comité dans un délai de deux jours après la date de l'épreuve.

Ce règlement devra être affiché par chaque président de club. Au cas où cela ne soit pas possible, il devra être disponible si des licenciés du club souhaitent le consulter. Il sera communiqué sur le site internet du comité.